

1. *Débitrice:* **Top Job CIT Sàrl**, La Voie-Creuse 16,
1202 **Genève**
2. *Remarques:* conseils en personnel stable et temporaire,
ayant son siège rue de Neuchâtel 14.
 1. L'état de collocation
 2. l'état de revendication
 3. l'inventaire contenant la liste des objets déclarés de stricte nécessité.Il est imparti aux créanciers un délai de vingt jours à dater de cette publication pour:
 1. intenter action contre l'état de collocation.
 2. demander la cession des droits pour contester une revendication.
 3. recourir contre une décision d'insaisissabilité.(Réf. no 1)

Office des faillites Rive-Droite
1211 Genève 24

(00459380)